

2) Salle des Fêtes :

Travaux

Les travaux avancent bien et les entreprises sont bien coordonnées.

Devant la cuisine l'eau suit un cheminement. Un caniveau pour acheminer correctement les eaux pluviales a été ajouté pour un coût d'environ 1300.00 € TTC.

Organisation

La date de la réouverture de la salle des fêtes sera plus précise après la réunion de chantier de mardi prochain.

En attendant, les cours de gymnastique seront dispensés dans le réfectoire de l'école le mardi et dans la salle des associations le lundi.

Le repas des aînés sera sans doute retardé.

3) Indemnités de conseil au comptable du trésor

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret 82 979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des Communes et des Etablissements Public Locaux,

Décide

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Danielle JARDIN,

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

4) Schéma départemental de coopération intercommunale

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et visant le triple objectif d'achever la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées à des EPCI à fiscalité propre, rationaliser le périmètre des EPCI et simplifier la carte des syndicats,

Considérant le courrier du Préfet du Calvados en date du 31 mai 2011 ayant pour objet de transmettre pour information le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados et de recueillir l'avis des communes et des EPCI concernés par les propositions de ce schéma,

Considérant la délibération du conseil communautaire de Blangy Pont L'Evêque Intercom du 30 juin 2011,

Considérant la délibération du conseil syndical du SIAEP de Saint Philbert des Champs du 1^{er} juillet 2011,

Considérant le délai de trois mois dont dispose la commune pour se prononcer sur le projet de schéma à compter de sa notification soit jusqu'au 8 septembre 2011,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide :

- d'émettre le souhait que la volonté exprimée par les élus responsables soit respectée
- d'engager une réflexion commune à l'ensemble des collectivités publiques du Pays d'Auge et de leurs émanations pour favoriser le dynamisme et le développement de ce territoire
- d'étudier pour l'eau les conséquences financières et juridiques de la réduction du nombre d'EPCI afin de pouvoir se prononcer en espérant garder une stabilité, ne constatant pas, dans ce projet, d'amélioration du service pour les usagers du SIAEP de Saint Philbert des Champs.

5) Commission intercommunale des impôts directs pour les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Proposition de 2 titulaires et 2 suppléants au conseil communautaire.

La Communauté de commune a l'obligation de créer sa Commission intercommunale des impôts directs pour les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels uniquement en lieu et place des commissions communales.

Il a été décidé de répartir les commissaires comme suit :

| Communes | Répartition finale des 10 commissaires titulaires | Nombre de commissaires à Proposer à M le Préfet | |
|------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------|
| | | titulaires | suppléants |
| Blangy le Château | 1 | 2 | 2 |
| Le Breuil en Auge | 1 | 2 | 2 |
| Beaumont en Auge | 1 | 2 | 2 |
| Saint André d'Hébertot | 1 | 2 | 2 |
| Reux | 1 | 2 | 2 |
| Pont l'Evêque | 5 | 10 | 10 |
| Total | 10 | 20 | 20 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide de proposer :

- Monsieur David POTTIER et Monsieur Alain TESTARD, titulaires
- Monsieur Christian GUIOT et Monsieur Emmanuel DUBREUIL, suppléants.

6) Questions Diverses

Il faut penser au recrutement d'une femme de ménage pour la salle des fêtes.

Il faut réfléchir au choix du futur emplacement d'un container à verre enterré (travaux prévus et réalisés par l'intercom).

Les containers à papier seront peut être supprimés en 2012 avec le nouveau marché des ordures ménagères. Le papier serait collecté dans les sacs jaunes.

Des boites aux lettres postales, lieu Gaugain et Côte des Girouettes, ont été supprimées, par la Poste, sans que la commune en soit avertie.

Il y a toujours un problème avec le fonctionnement des feux tricolores dans le bourg.

La séance est levée à 22 h55.